Groupe Roy Santé
Établissements de santé

RAPPORT ANNUEL : SOINS DE FIN DE VIE

2023-2024

À L'ATTENTION DE LA COMMISSION SUR LES SOINS DE FIN DE VIE

30 Juin 2024

TABLE DES MATIÈRES

Le mot de la direction générale 3

Le Groupe Roy Santé 4

Statistiques 6

Objectifs pour 2024-2025 7

Le mot de la direction générale

Nous vous acheminons le rapport annuel concernant les soins de fin de vie de notre établissement tel que requis depuis l'entrée en vigueur de la Loi concernant les soins de fins de vie qui vise à encadrer la pratique des soins palliatifs et de l'aide médicale à mourir.

Le présent rapport démontre la rigueur et le sérieux avec lesquels le Groupe Roy Santé aborde la question de la fin de vie. Pour nous, le mot d'ordre est sans équivoque, « ***la vie continue en CHSLD*** » et nous nous devons d'agir et de prendre des décisions dans l'intérêt supérieur de nos résidents. Cela passe avant tout par un engagement profond de l'ensemble de notre personnel qui, chaque jour, travaille au bien-être et à l'accompagnement des résidents y compris dans des moments parfois très difficiles à traverser pour les personnes en fin de vie et leurs proches.

Au Groupe Roy Santé, nous sommes parfaitement conscients de l'importance du rôle que nous occupons dans la société et qui nous est confié. La Collaboration, l'Innovation, la Compétence et la Bienveillance sont les quatre valeurs phares de l'entreprise. Celles-ci guident notre approche et nos actions, et nous permettent de répondre de manière adaptée et respectueuse aux besoins de nos résidents et de leurs familles.

En route sur le chemin de l'Excellence, nous nous engageons à continuer d'améliorer nos pratiques en matière de soins de fin de vie, en veillant à ce que chaque étape du parcours de nos résidents soit empreinte de dignité, de compassion et de bienveillance. En adhérant à ces valeurs fondamentales, nous aspirons à offrir un soutien constant et de qualité, et à maintenir une approche humaine et éthique face aux défis que présente la fin de vie.

Nous vous remercions de votre confiance continue et restons à votre disposition pour toute question ou discussion relatives à ce rapport.

Cordialement,

Madame Marie-France Goyette,
Directrice Générale.

Le Groupe Roy Santé

Le Groupe Roy Santé est une organisation privée conventionnée du Réseau de la Santé et des Services Sociaux qui existe depuis plus de 60 ans (fondé en 1964).

L'organisation administre deux établissements d'hébergement en soins de longue durée dans la grande région de Montréal, soit le CHSLD St-Georges, desservant une clientèle du réseau territorial de services du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l 'île-de-Montréal, et le Centre Le Royer, situé sur le réseau territorial de services du CIUSSS de l'Est-de-l 'île-de-Montréal. Nous regroupons au permis 356 lits dressés d'hébergement de soins de longue durée, soit 260 résidents au CHSLD Saint-Georges et 96 au Centre Le Royer.

Les établissements du Groupe Roy Santé répondent aux besoins de soins infirmiers et d'assistance, de service de réadaptation, psychosocial, pharmaceutique et médical des personnes âgées qui, en raison de leur perte d'autonomie physique et psychologique, ne peuvent plus demeurer dans le milieu de vie que fut leur domicile. La clientèle admise est en grande perte d'autonomie avec des problèmes complexes de santé physique, des déficits cognitifs et, dans certains cas, des comportements dysfonctionnels. Les services sont planifiés en partenariat avec le résident ainsi qu'avec l'apport des familles et des proches tout en respectant les besoins individuels de chacun. Sur le plan des espaces communs et des dimensions de chambres, nous avons deux environnements physiques attrayants et conformes aux normes pour la clientèle en perte d'autonomie liée au vieillissement.

Au Centre Le Royer, une unité adaptée regroupe des résidents qui présentent, de façon prédominante, des atteintes physiques sans déficits cognitifs. Les résidents de cette unité peuvent ainsi mieux partager des affinités communes et bénéficier de services correspondant davantage à leurs besoins. Ce programme est implanté depuis plusieurs années et est très apprécié des résidents et de leurs proches ainsi que des partenaires du réseau.

Le CHSLD Saint-Georges a été complètement rénové, agrandi et livré par la Corporation d'hébergement du Québec (CHQ) le 24 mai 2004. Le CHSLD Saint-Georges dessert une population multiethnique. L'une des unités de vie est un micromilieu adapté pour les résidents qui présentent des déficits cognitifs et des comportements d'errance intrusive.

Une seconde unité regroupe des résidents qui présentent des atteintes neurocognitives. Les résidents qui habitent ces micromilieux bénéficient donc d'une programmation de services mieux adaptés à leur condition. Il arrive toutefois des situations où il nous faut réévaluer les besoins d'un résident et conclure que le micromilieu ne peut y répondre adéquatement. L'établissement assume alors ses responsabilités en collaborant avec les professionnels du mécanisme d'accès à l'hébergement du territoire afin d'identifier un autre milieu mieux adapté aux besoins du résident.

En poursuivant notre engagement sur le chemin de l'excellence, le Groupe Roy Santé met tout en œuvre pour offrir des services et des environnements adaptés aux besoins individuels de nos résidents. Cette approche garantit que chaque personne bénéficie de soins optimaux, toujours dans l'intérêt supérieur de nos résidents, et renforce notre mission de promouvoir leur bien-être et leur qualité de vie.

Statistiques

	Éléments d'évaluation (Période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024)	CHSLD Saint-Georges	Centre Le Royer
SOINS PALLIATIFS ET DE FIN DE VIE	Nombre de personnes décédées dans l'établissement	**75**	**41**
	Nombre de personnes en fin de vie ayant reçu des soins palliatifs	**48**	**29**
SÉDATION PALLIATIVE CONTINUE	Nombre de sédations palliatives continues administrées	**0**	**0**
AIDE MÉDICALE À MOURIR	Nombre de demandes d'aide médicale à mourir formulées	**2**	**1**
	Nombre d'aides médicales à mourir administrées	**1**	**1**
	Nombre d'aides médicales à mourir qui n'ont pas été administrées et les motifs pour lesquels elles ne l'ont pas été*	**1**	**0**

*Trois demandes d'aide médicale à mourir ont été formulées cette année, deux au CHSLD Saint-Georges et une au Centre Le Royer. Des démarches ont été faites avec les deux CIUSSS partenaires qui ont effectué les trois évaluations médicales. Suite à ces évaluations, deux des trois demandes ont été acceptées puisqu'elles répondaient aux critères suivants : pronostic de maladie grave et incurable et situation médicale caractérisée par un déclin irréversible des capacités. Celle refusée ne répondait pas en totalité aux critères d'aide médicale à mourir selon les médecins évaluateurs.

Objectifs pour 2024-2025

Révision du programme d'accompagnement et de soins de fin de vie.

Au cours de la prochaine année, nous procéderons à une refonte complète du programme pour s'arrimer au projet de Loi 11 modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions légales. Cette réflexion d'organisation s'effectuera en collaboration avec les équipes ainsi qu'en partenariat avec les résidents et leurs proches.

Formation du personnel sur l'accompagnement et les soins de fin de vie.
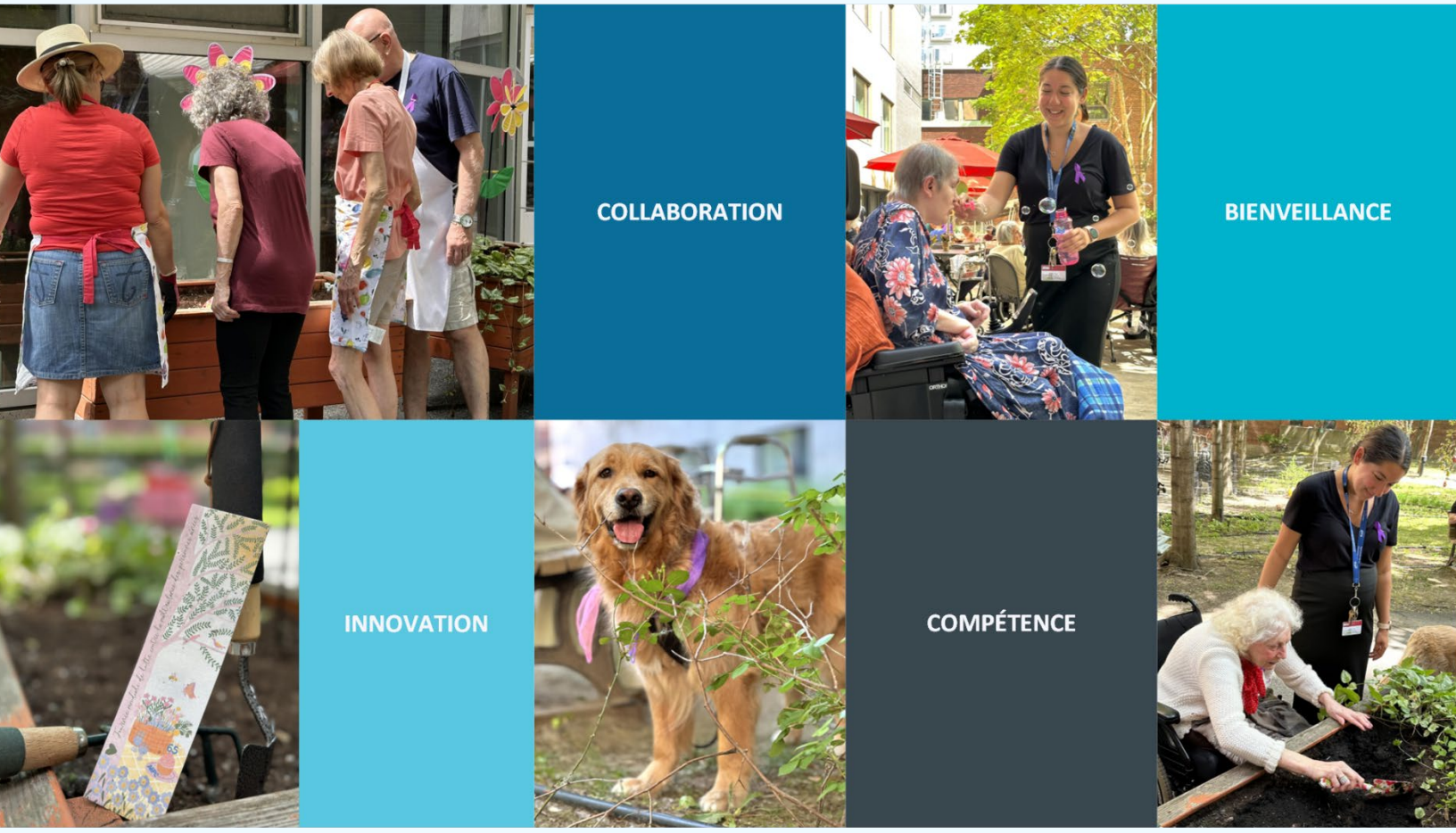
Cela permettra de consolider la refonte du programme auprès des équipes de tous les quarts de travail et la formation pourra s'effectuer via notre plateforme académique. Un accompagnement des équipes sera fait par nos conseillères cliniques pour permettre de renforcer les apprentissages et de soutenir les équipes, ainsi que les résidents et leurs proches.